

BUDGET PRIMITIF 2025

Note de présentation brève et synthétique

Conseil municipal du 12 mars 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2025 du budget principal de la Commune et des budgets annexes. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par le conseil municipal pour l'exercice 2025.

Par délibération du 30 janvier 2025 le conseil municipal a adopté le rapport d'orientations budgétaires qui mentionne les orientations budgétaires à retenir pour le budget principal 2025 :

- Maîtriser les charges de fonctionnement dans un contexte de redressement des comptes publics,
- Optimiser les produits de fonctionnement des différents services communaux,
- Maintenir des taux de fiscalité sans augmentation,
- Maintenir un niveau d'investissement ambitieux,
- Maximiser la recherche et la variété des cofinancements des opérations de la ville.

Budget primitif 2025 du Budget Principal

En synthèse, le budget global 2025 s'établit à 86.2 M€ en fonctionnement et à 34.5 M€ en investissement, pour un total de 120.8 M€.

| En € | BP 2025 |
|---------------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | 86 271 900 |
| Section d'investissement | 34 566 588 |
| TOTAL | 120 838 488 |

La section de fonctionnement par chapitre

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 86 271 900 €.

| FONCTIONNEMENT | | | | | | | |
|-------------------------|--|--|--|---------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| | | | | BP 2024 | Budget total 2024 | BP 2025 | BP/BP % |
| 011 | Charges à caractère général | | | 16 066 230 € | 15 056 752 € | 15 040 700 € | -6,4% |
| 012 | Charges de personnel | | | 39 073 024 € | 40 695 666 € | 42 681 812 € | 9,2% |
| 014 | Atténuations de produits | | | 1 203 000 € | 1 277 228 € | 1 022 000 € | -15,0% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | | | 12 011 855 € | 11 673 256 € | 11 791 000 € | -1,8% |
| 66 | Charges financières | | | 2 390 000 € | 2 430 000 € | 2 471 600 € | 3,4% |
| 67 | Charges spécifiques | | | 30 000 € | 98 000 € | 40 000 € | 33,3% |
| 68 | Dotations aux provisions, dépréciations | | | 190 500 € | 265 500 € | 1 388 200 € | 628,7% |
| DEPENSES REELLES | | | | 70 964 609 € | 71 496 402 € | 74 435 312 € | 4,9% |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | | 7 385 111 € | 7 550 591 € | 7 336 588 € | -0,7% |
| 042 | Opérations ordre transfert entre section | | | 5 500 000 € | 5 500 000 € | 4 500 000 € | -18,2% |
| DEPENSES TOTALES | | | | 83 849 720 € | 84 546 993 € | 86 271 900 € | 2,9% |
| 013 | Atténuations de charges | | | 81 500 € | 81 500 € | 139 000 € | 70,6% |
| 70 | Produits des services, domaine, ventes | | | 7 975 700 € | 8 557 400 € | 10 281 400 € | 28,9% |
| 73 | Impôts et taxes | | | 1 090 000 € | 1 041 227 € | 992 300 € | -9,0% |
| 731 | Fiscalité locale | | | 58 012 400 € | 57 845 306 € | 59 301 800 € | 2,2% |
| 74 | Dotations et participations | | | 11 968 640 € | 11 684 416 € | 11 805 900 € | -1,4% |
| 75 | Autres produits gestion courante | | | 3 846 480 € | 3 811 480 € | 3 063 500 € | -20,4% |
| 76 | Produits financiers | | | 200 000 € | 200 000 € | 150 000 € | -25,0% |
| 78 | Reprises dépréciations, provisions... | | | 189 000 € | 319 551 € | 133 000 € | -29,6% |
| RECETTES REELLES | | | | 83 363 720 € | 83 540 880 € | 85 866 900 € | 3,0% |
| 042 | Travaux en régie + Subv amortie | | | 486 000 € | 450 500 € | 405 000 € | -16,7% |
| 002 | Excédent de fct reporté | | | | 555 613 € | | |
| RECETTES TOTALES | | | | 83 849 720 € | 84 546 993 € | 86 271 900 € | 2,9% |

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 85.86 M€, en augmentation de 3% par rapport au BP 2024.

Les produits des services (chapitre 70) s'établissent à 10.281 M€ et comprennent principalement, les droits de stationnement, les droits d'entrée dans les différents équipements de la ville (CIT, Château Laurens, Accès réglementé, Palais des Congrès, ...) les redevances du domaine public.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 992 K€ au BP 2025. En baisse de 9% par rapport au BP 2024. Il s'agit d'un réajustement budgétaire compte tenu des réalisations 2024 à hauteur de 972 K€. Il comprend l'attribution de compensation versée par la CAHM pour 110 K€ et le fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales pour 857 K€.

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » à hauteur de 59.301 M€ augmente de 2.2% par rapport au BP 2024. Ce chapitre comprend les recettes du produit fiscal et les autres recettes additionnelles aux droits de mutation, accise sur l'électricité, produits des jeux, TLPE, droits de place).

Comme vu dans le rapport d'orientations budgétaires, les hypothèses de l'estimation du produit fiscal 2025 sont les suivantes : IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) de 1.7%, maintien des taux d'imposition 2025 à leur niveau de 2024 (le vote des taux interviendra avant le 15 avril 2025), et application d'une évolution physique des bases d'imposition.

Avec ces hypothèses, le produit fiscal 2025 est estimé à 50.843 M€ en hausse de 3% par rapport au BP 2024.

Au titre des droits de mutations un montant de 4 M€ a été inscrit au budget, le prélèvement sur les produits des jeux a été reconduit à hauteur de 2.3 M€, et l'accise sur l'électricité est estimée à 1.228 M€.

Le chapitre 74 des dotations et participations est estimé à 11.805 M€ au BP 2025 en baisse de 1.4% par rapport au BP 2024.

Selon le rapport d'orientations budgétaires, l'hypothèse retenue pour la dotation globale de fonctionnement est le maintien de la réalisation de 2024. Ainsi l'inscription au BP 2025 de la dotation forfaitaire est de 7.565 M€ et de la DNP de 2.314 M€.

Concernant les compensations fiscales versées par l'Etat au titre des exonérations de bases d'imposition, la compensation pour perte de THLV est estimée à 326 K€, et celle de taxe foncière à 156 K€, soit une hypothèse de reconduction des réalisations 2024.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) à hauteur de 3.063 M€ baissent de 20.4% au BP 2025. Le produit de la redevance du concessionnaire SODEAL est transféré au produit de l'occupation du domaine public.

Ils comprennent les redevances des fermiers et concessionnaires 1.332 M€ ainsi que les revenus des immeubles 1.731M€.

Les produits financiers (chapitre 76) sont estimés à 150 K€ et les reprises de provisions (chapitre 78) à 133 K€.

Les dépenses de fonctionnement :

Comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, compte tenu des mesures de redressement des comptes publics de l'Etat et de l'importance de l'impact pour la ville d'Agde, il a été décidé d'appliquer le principe de prudence, de modifier le calendrier budgétaire et de mener une action d'optimisation budgétaire des dépenses de fonctionnement et en particulier du chapitre 011 charges à caractère général, en impliquant les élus et les Directeurs courant octobre et novembre 2024. Cela a conduit à analyser chacune des lignes budgétaires par service et à les ajuster au plus près des besoins sans réduire l'activité et en prenant en compte l'inflation prévisionnelle de 1.8% et les cadres juridiques contraints par des évolutions contractuelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 74.4 M€ en hausse de 4.9% par rapport au BP 2024.

Les charges à caractère général (Chapitre 011) représentent 15.040 M€ au BP 2025. A la demande du comptable public, les frais de personnel des services mutualisés d'un montant de 1.345 M€ ont été

transférés au chapitre 012 en 2024, compte tenu de ces éléments, augmentent de 2.2 % entre 2024 et 2025. Cette progression limitée prend en compte la hausse des révisions de prix des contrats, le Centre nautique, mais aussi des réductions comme celles de l'énergie-électricité, ainsi que des contrats de prestations de service.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 42.681 M€ au BP 2025. Elles prennent en compte notamment l'évolution des carrières-GVT (glissement vieillesse technicité), les entrées/sorties de personnel, l'impact des mesures de l'Etat pour 2025, les charges de personnel du Centre nautique et le transfert des charges des services mutualisées. Ainsi compte tenu de ces éléments, elles augmentent de 5.3% entre 2024 et 2025.

L'inscription budgétaire des « Atténuations de produits » au chapitre 014 s'établit à 1.022 M€, en baisse de 15 % par rapport au BP 2024. Le montant du prélèvement de l'article 55 de la Loi SRU a été réduit de 1.150 M€ à 955 K€. L'économie sur ces pénalités Loi SRU est liée aux actions sur le foncier et à celles menées par les opérateurs.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 11.791 M€, en baisse de 1.8% par rapport au BP 2024. Les subventions aux associations et clubs ont été maintenues à hauteur de 1.402 M€. Les subventions au CCAS et à la Caisse des écoles ont été augmentées pour atteindre respectivement 4.374 M€ et 992 K€. La contribution au SDIS évolue à la hausse à hauteur de 2.968 M€ en 2025. L'ajustement à la baisse des inscriptions des autres postes du chapitre 65 permet une réduction des inscriptions de ce chapitre. En particulier le poste « autres contributions obligatoires » baisse de 395 K€, il concerne le contrat enfance reversé au CCAS (désormais perçu directement donc ne nécessite plus de reversement)

Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 2,471 M€, en hausse de 3.4 % du fait de la variation des taux d'intérêt et des emprunts nouveaux contractés en 2024.

Au chapitre 68 sont inscrits 1.388M€ de crédits budgétaires en 2025. Une dotation aux provisions pour les contentieux en cours et créances à risques est inscrite pour 144 K€. De plus, un montant estimé de 1.244 M€ correspondant à l'impact des efforts demandés par l'Etat aux collectivités a été mis en réserve. Il fera l'objet d'un ajustement budgétaire dès lors que les mesures de la Loi de finances 2025 seront connues et analysées pour en ressortir les incidences pour la ville d'Agde.

Les dotations aux amortissements (chapitre 042) représentent 4,5 M € et le virement à la section d'investissement du BP 2025 s'élève à 7.336 M€, stable par rapport au BP 2024 (7.385 M€).

Ainsi, l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est égal à 11.4 M€.

La section d'investissement par chapitre

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 34 566 588 €.

| INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|----------------|--|--------|------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| | | | | BP 2024 | BGT 2024 | Prév BP 2025 | BP/BP |
| | | | | | | | % |
| 20 | Immos incorporelles | | | 238 480 € | 413 485 € | 306 200 € | 28,4% |
| 204 | Subv d'équip versée | | | 552 202 € | 502 202 € | 1 173 413 € | 112,5% |
| 21 | Immo. corporelles | | | 2 682 450 € | 4 674 016 € | 1 746 500 € | -34,9% |
| 23 | Immo. en cours | | | 6 266 500 € | 13 181 780 € | 6 138 000 € | -2,1% |
| | Sous total chapitres | | | 9 739 632 € | 18 771 483 € | 9 364 113 € | -3,9% |
| 11 | Bâtiment | B11 | | 1 350 000 € | 1 465 130 € | 1 450 000 € | 7,4% |
| 12 | Voirie réseaux | V12 | | 2 810 000 € | 3 662 253 € | 2 480 000 € | -11,7% |
| 13 | Logistique et matériel | O13 | | 650 000 € | 836 226 € | 400 000 € | -38,5% |
| 15 | Moyens informatiques | I14 | | 526 000 € | 581 466 € | 400 000 € | -24,0% |
| 33 | Pôle culturel | APBC33 | | - € | 7 205 € | - € | |
| | Sous total opérations | | | 5 336 000 € | 6 552 281 € | 4 730 000 € | -11,4% |
| 14 | Réseau éclairage public | | RE04 | 1 150 000 € | 1 222 928 € | 850 000 € | -26,1% |
| 36 | Passage à niveau | | V36 | 1 696 000 € | 965 040 € | 983 000 € | -42,0% |
| 49 | Centre aquatique | | B49 | 382 353 € | 382 353 € | 382 352 € | 0,0% |
| 51 | Promenade centre ville | | V51 | 5 000 000 € | 3 449 594 € | 5 500 000 € | 10,0% |
| 25 | Passerelle Belle-Isle | | | - € | 397 624 € | 3 500 000 € | |
| | Sous total opérations en AP | | | 8 228 353 € | 6 019 915 € | 11 215 352 € | 36,3% |
| | DEPENSES D'EQUIPEMENT | | | 23 303 985 € | 31 343 679 € | 25 309 465 € | 8,6% |
| 10 | Dotations, Fonds divers | | | 50 000 € | 50 000 € | 25 000 € | -50,0% |
| 16 | Emprunts | | | 10 880 000 € | 8 890 000 € | 8 827 123 € | -18,9% |
| | TOTAL DES DEPENSES REELLES | | | 34 233 985 € | 40 283 679 € | 34 161 588 € | -0,2% |
| 040 | Opérations de transfert entre sections | | | 486 000 € | 450 500 € | 405 000 € | -16,7% |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | - € | 237 522 € | - € | |
| 001 | Déficit reporté | | | | 48 357 € | | |
| | DEPENSES TOTALES | | | 34 719 985 € | 41 020 058 € | 34 566 588 € | -0,4% |

Les recettes d'investissement

Le chapitre 10 des « dotations et fonds divers » est estimé à 3.680 M€, il comprend le FCTVA pour 3.100 M€ et la taxe d'aménagement pour 580 K€.

Le chapitre 13 des « subventions d'investissement reçues » comprend les co-financements et les amendes de police. Au total, le montant est de 4.250 M€ dont 750 K€ pour les amendes des radars automatiques et de police.

Les cessions d'immobilisation (chapitre 024) sont estimées à 2.3 M€.

Le virement de la section de fonctionnement s'établit à 7.336 M€ pour 2025.

Pour 2025, l'emprunt inscrit pour équilibrer les dépenses d'investissement est de 12.5 M€. Cette inscription prévisionnelle d'emprunt sera réduite après le vote du compte financier unique grâce à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Les dépenses d'investissement

Malgré le contexte national contraint, le programme d'investissement reste ambitieux pour la ville d'Agde, les dépenses d'équipement sont en hausse de 2 M€ par rapport au budget 2024.

Les dépenses d'équipement 2025 s'élèvent à 25.309 M€, elles comprennent essentiellement des travaux, des acquisitions foncières, des acquisitions de matériels et d'équipements ainsi que des frais d'études.

9.364 M€ sont inscrits aux chapitres budgétaires 20, 204, 21 et 23, il s'agit de la poursuite d'opérations, de la fin des travaux du Palais des Festivités, des travaux pour les pistes cyclables, l'Allée de la Flanerie,

4.730 M€ sont inscrits aux chapitres opérations M57, ces crédits correspondent aux programmes annuels d'entretien et de renouvellement du patrimoine de la ville (voirie, bâtiments, moyens informatiques, ainsi que logistique et matériels).

11.215 M€ correspondent aux crédits de paiement (CP) 2025 des autorisations de programmes : AP Eclairage public pour 850 K€, AP Passage à niveau pour 983 K€, AP Centre aquatique pour 382 K€, AP Promenade centre ville pour 5.5 M€. L'AP Passerelle Belle Ile est créée en 2025, avec une enveloppe de 7 M€ et des CP 2025 à hauteur de 3.5 M€.

Le chapitre 16 est estimé à 8.827 M€ correspondant au remboursement en capital de la dette.

En conclusion, le budget primitif 2025 comprend des recettes réelles de fonctionnement égales à 85.M€, et des dépenses réelles de fonctionnement à 74.4 M€, ainsi l'autofinancement s'élève à 11.4 M€. Egales à 34.1 M€ les dépenses réelles d'investissement, comprennent 25.3M€ de dépenses d'équipement et sont financées par l'autofinancement, les autres recettes (FCTVA, Cessions et subventions...) et par un emprunt d'équilibre de 12.5 M€.

Le Budget Annexe du GOLF

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 998 000 € | 1 998 000 € |
| INVESTISSEMENT | 335 500 € | 335 500 € |
| TOTAL | 2 333 500 € | 2 333 500 € |

Le budget primitif 2025 du budget annexe « GOLF » s'élève au total à 2 333 500 € dont 1 998 000 € en fonctionnement et 335 500 € en investissement. Les charges d'exploitation sont en baisse de 2,7 % par rapport au BP 2024. Les recettes d'exploitation, inscrites à hauteur de 1 998 000 €, permettent de dégager un autofinancement de 273 000 €.

Les dépenses d'équipement 2025 s'élèvent 65 500 €, elles concernent des remplacements de matériels courants (tondeuse, aménagement paysager...). L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'autofinancement et par l'inscription prévisionnelle d'un emprunt de 62 500 €.

Le Budget Annexe des Centres Aquatiques

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | 3 547 800 € | 3 547 800 € |
| INVESTISSEMENT | 224 100 € | 224 100 € |
| TOTAL | 3 771 900 € | 3 771 900 € |

Le budget primitif 2025 du budget annexe « CENTRES AQUATIQUES » s'élève au total à 3 771 900 € dont 3 547 800 € en fonctionnement et 224 100 € en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 4.5 % par rapport au BP 2024 du fait essentiellement de l'augmentation des frais de nettoyage des locaux et des contrats de maintenance.

Ces dépenses sont couvertes, en particulier par les recettes d'entrées et d'activité à hauteur de 1 412 300 €, et par la subvention prévisionnelle de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de 1 788 400 €, permettant de financer le renouvellement des équipements à hauteur de 224 100 €.

Le Budget Annexe Ile des Loisirs

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-----------|-----------|
| FONCTIONNEMENT | 399 000 € | 399 000 € |
| INVESTISSEMENT | 310 000 € | 310 000 € |
| TOTAL | 709 000 € | 709 000 € |

Le budget primitif 2025 du budget annexe « ILE DES LOISIRS » s'élève au total à 709 000 € dont 399 000 € en fonctionnement et 310 000 € en investissement.

Les crédits sollicités pour 2025 correspondent pour l'essentiel au remboursement de l'annuité de la dette soit 310 000 € pour le capital et 85 000 € pour les intérêts.

Ces dépenses sont financées en investissement par l'inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal de 399 000 €.

Le Budget Annexe des Ports d'Agde

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | 8 583 571 € | 8 583 571 € |
| INVESTISSEMENT | 924 927 € | 924 927 € |
| TOTAL | 9 508 498 € | 9 508 498 € |

Le budget primitif 2025 du budget annexe « DES PORTS D'AGDE » s'élève au total à 9 508 498 € dont 8 583 571 € en fonctionnement et 924 927 € en investissement.

Les dépenses réelles d'exploitation sont de 8.12 M€. Les recettes réelles d'exploitation 8.58 M€ permettent de dégager un autofinancement de 0.45M€.

Les dépenses d'équipement 2025 concerneront divers aménagements et achat de matériel technique. L'ensemble de ces investissements s'élèvera à 0.9 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'autofinancement et par l'inscription prévisionnelle d'un emprunt de 470 573 €.